Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260313-2026_03_08-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 13 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12
Date de la convocation		
9 mars 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION *(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*		
20 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M. BLOT Stéphane, M. PILET Anthony, Mme HALET Fabienne, M. LERETRIF Etienne, Mme COLLERAIS Emilie.

Absents excusés : Mme VEILLARD Sylvie, M. BRACKE Olivier, Mme BEUCHER Martine, M. MAZURE Jean-Michel.

Procuration : M. BRACKE Olivier à Mme HALET Fabienne, Mme VEILLARD Sylvie à Mme TEMPLON Patricia.

Secrétaire de séance : Mme COLLERAIS Emilie.

2026.03.08 – Vente PN 14

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une ancienne maison de garde de passage à niveau située 3 route du Chêne lieu-dit Hourdin.

Cette maison d'habitation d'une emprise au sol de 51 m² a été achetée en 1995 auprès de la SNCF, elle dispose d'un terrain de 585 m².

Des travaux d'isolation et de rénovation avaient été réalisés en 1997 ainsi que la construction d'un garage et des aménagements extérieurs.

Des travaux de renforcement des murs doivent être entrepris avant la vente de celle-ci. En fonction du coût des travaux la décision de vente pourrait être revue.

Le locataire actuel de la maison a fait savoir qu'il serait acheteur pour un prix de 100 000 €.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

AUTORISER M. le Maire à informer M. Jérôme BRISSIER locataire, de l'accord pour une vente au prix de 100 000 € net, sous réserve du montant du coût des travaux de renforcement des murs ;
NOMMER l'étude notariale des Remparts à Vitré pour régulariser la vente.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260313-2026_03_08-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 13 mars 2026

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 13 mars 2026
Le Maire, M. MÉNAGER Louis